

#### **L'offre médico-sociale**

## **Nombre de structures médico-sociales (ESMS) (hausse ou baisse ?)**

#### CERTIFICATION : LES ÉTABLISSEMENTS À SURVEILLER

(source à consulter : le site Scope Santé)

ÉTABLISSEMENT	Notation (C ou D)	Quels critères ?

## **PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ**

Acteurs et/ou structures de prévention / promotion de la santé :	Actions de prévention identifiées au niveau régional et/ou dans les territoires :

Renseignez-vous aussi sur les dispositifs d'accès aux soins et de prévention tels que :

- les PASS de la région,
  - les structures de lutte contre la douleur,
  - les structures de soins palliatifs,
  - les programmes sur la prévention,
  - les dispositifs d'accompagnement des personnes âgées/personnes handicapées (PA/PH),
  - les réseaux de santé,
  - les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS),
  - les plateformes territoriales d'appui à la coordination.

## LES POINTS CLÉS DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DROITS DES USAGERS (CRSA)